

# infos **PLEMET** **LA** **FERRIÈRE**

Bulletin municipal Août/Septembre/Octobre 2024



# Sommaire

## « Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 2 à 5

- Argent de poche
- 14 juillet
- Commémoration
- Forum des assos
- Plémet Astour
- L'espoir Plémétails
- Repas des aînés
- Travaux
- Nos Ecoles

## Conseil Municipal P. 6 à 10

- Séance du 8 juillet 2024
- Séance du 12 septembre 2024

## En bref P. 10 à 18

- Enquête publique
- Marché de Noël
- Fermeture mairies
- Sport jeunesse
- Déchetteries
- Bibliothèque
- Bus des métiers
- Programme numérique
- Dépôts sauvages
- Tuteurs familiaux
- Résidence de la Croix-Gréau
- Para-Olympique
- Octobre rose
- Gestes qui sauvent
- Lutte des taupes
- Déclaration ruche
- Déclaration porcs
- Animaux de compagnie

## Vie Associative P. 19 à 22

- Swing 22
- Chorale "Vocalizon"
- Comité St Jacques
- Canoë Club du Lié
- La Ferrière Activ'
- Vigilante basket
- Gym tonic
- Ligue contre le cancer
- Toujours Belle la Vie

## Instant détente P. 23

- A vos casseroles
- Sudoku
- Calendrier des fêtes
- Dictons

## État civil - Mémento P. 20

### Permanences

- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

# EDITO

Après une saison estivale conforme aux attentes du plus grand nombre d'entre vous, nous reprenons nos activités quotidiennes. Septembre a été le moment pour nos élèves de retrouver le chemin de l'école et d'investir les différents groupes scolaires. L'activité associative a repris sur notre commune pour le plus grand plaisir des adhérents de nos diverses associations. Cette rentrée sonne également la reprise de tous les travaux communaux engagés et notamment le début de la construction de la nouvelle école maternelle.

Les rendez-vous associatifs et municipaux ne vont pas manquer d'animer notre commune durant les semaines à venir. Nous vous invitons à y participer toujours plus nombreux !

**Bonne continuation à chacun d'entre vous.**

Chantal NEVO, Maire

## ÇA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE

### Argent de poche

L'opération argent de poche a fonctionné du 8 juillet au 9 août sur notre commune et a accueilli 5 jeunes : Julie ROBINO, Océane MICHEL, Nathan DANET, Alexis DESURIER et Mewen LEFEUVRE.

Ils ont participé à plusieurs missions auprès des services municipaux (bâtiment-éducation, maison de l'enfance, sport, centre technique municipal).

Rangement, ménage, désherbage manuel, encadrement sortie sportive... autant d'actions qui leur ont permis de recevoir de l'argent en échange de ces services rendus.

Prochaine opération pâques 2005.



Inscription et renseignement : service sport, jeunesse et vie associative au 06-4-14-10-79 ou [sports-jeunesse-vie-associaiveplemet.fr](mailto:sports-jeunesse-vie-associaiveplemet.fr)

### 14 juillet

Organisée par l'AIPE et le FC Centre Bretagne, la deuxième édition du Color Run de Plémet s'est déroulée le 14 juillet où 233 coureurs ont crapahuté sur des kilomètres sous le soleil dans des nuages de poudre colorée. Le traditionnel feu d'artifice a été tiré sur la digue des étangs à 23h30.



## — Ours —

Dépôt légal : 1400 2021

Tirage : 1 200 ex.

Rédaction et publication  
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :  
Chantal Nevo

Impression : Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables  
au téléphone au **02.96.25.61.10**  
ou par mail : [accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr)

## L'actualité de la commune sur votre smartphone

A ce jour, près de 1400 personnes sont connectées sur notre application. Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.

L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application).

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210



# Ça s'est passé sur la commune

Vie Locale

## 6 août : Commémoration à St Lubin

80 ans après les faits, la commémoration du souvenir s'est tenue devant la stèle de St Lubin avec le rappel des événements du 6 août 1944. Le « coup de bluff » qui verra une colonne de 247 Allemands (la « Colonne Infernale ») déposer les armes grâce au culot du maire et du curé de l'époque qui leur font croire que les Américains les attendent plus loin. Sans oublier l'intervention du FFI Henri Berthelot qui fait prisonnier l'officier SS chargé des transmissions posté un peu plus loin, qui, lui, connaissait la vérité !

Le Chant des Partisans a été entonné sous les voûtes de l'édifice du XVème siècle.



## Forum des associations – 6 septembre

Le forum des associations a eu lieu le 06 septembre dans la salle du Minerai. C'était pour chacun l'occasion de choisir l'activité pour en cette rentrée de septembre (loisirs, culture, sport...) et de découvrir de nouvelles associations.



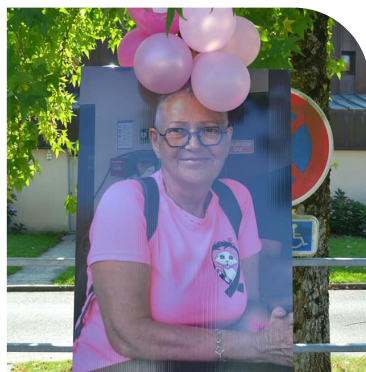
## Plémet Astour – 27 septembre

3ème édition du Plémet Astour : moment de convivialité entre les élus et les employés communaux organisé par le service sports, jeunesse et vie associative.



## L'Espoir Plémétais - 5 octobre

Pas moins de 800 marcheurs sont venus de tous horizons pour cette 5ème édition d'octobre rose. Edition tout particulièrement dédiée à Danielle RIGAULT qui nous a quitté cette année et qui a fondé l'association « L'Espoir Plémétais » Merci à Jacqueline, Sonia et toute leur équipe pour l'organisation de cette belle journée.



## Repas des aînés - 6 octobre



Belle ambiance conviviale pour le repas organisé par le CCAS à la salle des fêtes de Plémet. 200 participants ont pu apprécier le repas servi par Fabrice Hamon de Trévé ainsi que l'animation de Daniel Goarin et son équipe. Les doyens présents de la journée étaient Raymonde HERY et Lucien SAVENAY.

## Travaux

### FRESQUE (PHOTO DE COUVERTURE)

Fin août, sous un beau soleil d'été, vous avez pu assister à la réalisation du projet de fresque initié par la médiathèque communale et validé en commission culture. Ce projet avait pour objectif d'améliorer la visibilité de la médiathèque et de mettre en valeur la complémentarité du sport et de la culture. La cabine à livres installée dans une ancienne cabine téléphonique est plébiscitée par de nombreux plémétais et plémétaises de tous âges. Nous voulions lui redonner du pep's. Plusieurs

artistes ont été contactés afin de leur présenter le projet. Leurs propositions ont été étudiées et c'est Syrk, graffeur, originaire de Poitiers qui a été sélectionné. Des ateliers participatifs via la médiathèque et en collaboration avec le centre de loisirs Famille rurale ont permis à 11 jeunes de s'initier à la technique du graff sous les conseils avisés et expérimentés de Syrk. Les plus jeunes ont également décorés un panneau dans la cabine s'inspirant de la fresque. Merci à Syrk, aux participants et aux élus de la commune.



### NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Une équipe de travail a été constituée par des élus du conseil municipal et les services techniques pour réfléchir et mettre en place une nouvelle signalétique. Ce travail commencé il y a quelques mois s'est achevé courant septembre. Les anciens panneaux directionnels n'étaient plus très lisibles et la signalétique des salles et sites de Plémet avaient besoin d'un coup de neuf. Cela est chose faite avec la pose de ce mobilier urbain qui se décline en écriture blanche sur un fond gris anthracite.

Nous avons également mis en place des totems aux 5 entrées principales de la commune afin de mettre en avant les commerces et services proposés sur Plémet. Merci à l'équipe de travail.

### RUE DES FRAICHES

Les travaux de mise en conformité des réseaux se poursuivent. C'est au tour de la rue des Fraîches. Cette rue n'était pas pourvue de réseau d'eau pluviale. Chaque riverain a la possibilité de se raccorder à ce nouveau réseau.

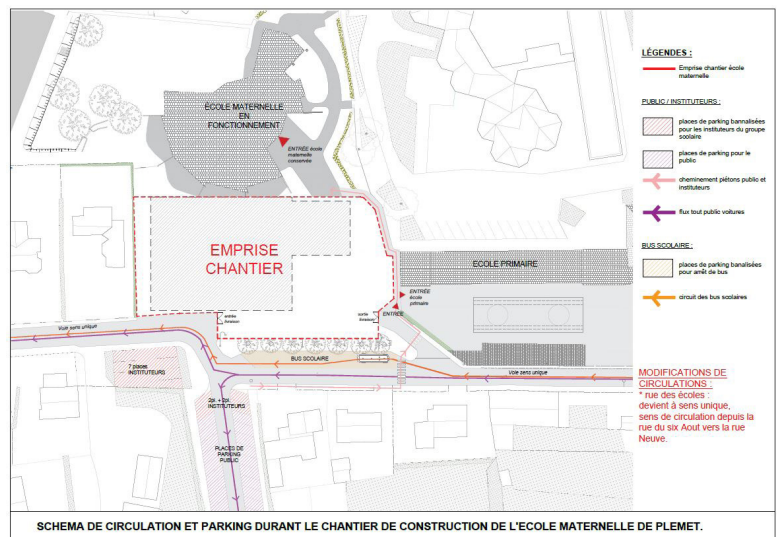
### WC DE L'ABRI-BUS



Après plusieurs dégradations des toilettes publiques dans le centre, les services techniques ont renoué cet espace.



### PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE



## Ecole Saint-Joseph PLEMET

### Rentrée 2024

Pour cette rentrée 2024, l'école saint-Joseph accueille 142 élèves inscrits répartis en 6 classes, trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Roxane Le Gac, Béatrice Sourisseau, Justine Ducoin.

### La répartition pédagogique est suivante :

Myriam Guiguen avec Laëtitia Demoy (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer et Béatrice Sourisseau (le vendredi), et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP-CE1 sont pris en charge par Andréa Le Roux. Les CE1-CE2 sont avec Gaëlle Héno (mi-temps) et Roxane Le Gac (absente sur la photo) (mi-temps) ; les CM1-CM2 A avec Nicolas Hamonou. Les CM1-CM2 B avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Justine Ducoin (absente sur la photo) sur la décharge de direction. Régine Le Moing, Nadège Demée, et Roselyne Rault (absente sur la photo) AESH, accompagnent des élèves de l'école.

Critina Marellec sert au service de la cantine avec Nadine Olivier et Stéphanie Morel.

Le projet pédagogique retenu cette année s'intitule « Les voyageurs du temps ». Les élèves d'élémentaires participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Les élèves de maternelle iront voir un spectacle au palais des congrès. Les élèves de CM iront en classe de découverte dans le val de Loire pour découvrir les châteaux de la Renaissance, en avril 2025. Divers projets en lien



avec la découverte des grandes périodes historiques vont être vécus au sein des classes.

L'école poursuit son projet d'ouverture à l'Europe et à la maîtrise de l'enseignement de l'anglais via le dispositif européen Erasmus et le Consortium Ophelia. Une partie de l'équipe pédagogique partira en mobilité en européenne pour se former à l'anglais, durant les vacances d'avril.

## Ecole Publique Simone VEIL

Les 244 élèves écoles publiques de Plémet ont fait leur rentrée lundi 2 septembre sur deux sites, l'école Simone Veil et l'école Les Ferrandiers.

Les 14 classes dont six dédoublées (GS/CP/CE1) leur offrent des conditions d'accueil très favorables. N'oublions la classe de Mme Breton qui accueille les enfants dès l'âge de deux ans.

L'équipe enseignante a intégré trois nouvelles collègues, Solène Blanchet aux Ferrandiers qui aura des élèves de maternelle et de CP, Carole Urien qui prendra une grande section sur Simone Veil et Justine Le Blanc qui assurera l'aide à la prise en charge des élèves en difficulté sur les écoles du REP.

Les thèmes directeurs de l'année seront les Sciences et la Nature, avec des sorties et des projets en lien.

Une marche verte est déjà programmée ainsi qu'une visite des petits à la ferme des escargots de Plémet.

L'école participera au prix Unicef afin de sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant. Des sorties culturelles au Palais des Congrès sont réservées, un spectacle avec le concours de la médiathèque aura lieu fin Septembre.

Un travail avec les résidents de l'Ehpad est déjà prévu, la chorale de l'école se déroulera au printemps et encore plein d'autres projets qui se dérouleront au fil de l'année pour le plus grand plaisir de nos élèves. L'équipe enseignante remercie la mairie, le personnel municipal et les AESH qui l'aide au quotidien avec les élèves et les locaux.



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUILLET 2024

### 1 FONCIER ET URBANISME

#### Cession de parcelles à l'Etat dans le cadre des travaux de la RN 164

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition foncière formulée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour différentes parcelles communales situées dans le périmètre du projet de doublement de la RN164, parcelles cadastrées, provenant de la division des parcelles 183 YA 56 et 183 YB 55 ;

- 183 YC 225
- 183 YC 226
- 183 YB 234

Pour un prix de fixé à la somme de 1 729,00€

Valeur vénale YC 225	0.6€/m <sup>2</sup> x 654 m <sup>2</sup>	392,40€
Valeur vénale YC 226 et YB 234	5€/m <sup>2</sup> x 251 m <sup>2</sup>	1 255, 00€
TOTAL		1647, 40€
Indemnité de emploi	1647, 40€ x 5%	82, 37€
TOTAL ARRONDI		1729,00€

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession des dites parcelles au prix proposé
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

#### 4-3 Signature d'une convention de servitude de passage pour un réseau eaux pluviales

M. BLOUIN Pierre-Yves expose à l'assemblée qu'afin de permettre le raccordement d'une propriété au réseau eaux pluviales, il est nécessaire pour des raisons techniques d'implanter une canalisation sur une propriété privée au lieudit Belna.

Pour permettre cette implantation le propriétaire a donné son accord à la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur sa propriété cadastrée N°183 YS 83 d'une bande de terrain de 60 m de longueur avec une autorisation d'occupation temporaire d'une bande de terrain de 1,50 m de part et d'autre de la servitude. En contrepartie, la commune s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de constitution de servitude de passage et d'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution de cette servitude de passage, la prise en charge des frais liés à l'acte administratif et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à concrétisation de celle-ci.

### 2 FINANCES

#### Revalorisation des tarifs restauration

Suite à la commission cantine qui s'est réunie le lundi 13 mai, il est proposé de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire. Lors de la commission, des échanges ont eu lieu sur le budget de la cuisine centrale, celui-ci est déficitaire chaque année et le prix des denrées alimentaires a connu une forte inflation.

Pour rappel les tarifs appliqués depuis septembre 2022 sont les suivants :

Tarifs	
Ecole	
Elève maternelle	3.20€
Elève élémentaire	3.35€
Collégien	4.65€
Repas cantine de La Ferrière	3.06€
ALSH	
Enfant niveau maternelle	3.20€
Enfant niveau élémentaire	3.35€
Autres tarifs	
OGE	5.50€
Adulte	5.50€
Personnel de cuisine	Avantage en nature
Personnel communal	Minimum garanti au 1er janvier de l'année en cours

Ainsi, il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter du 01/09/2024 :

Tarifs	
Ecoles / ALSH	
Elève ou Enfant (maternelle et élémentaire)	3.50€
Collégien	4.65€
Autres tarifs	
Adulte	6.50€
Personnel de cuisine	Avantage en nature
Personnel communal	Minimum garanti au 1er janvier de l'année en cours

Après avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs du service restauration (tels que présentés ci-dessus) qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2024. Signature d'une convention avec EDPR.

#### Revalorisation des tarifs des animations sportives

M. LE TENO rapporte les travaux de la commission « sports, jeunesse et vie associative » réunie le 4 juin dernier. Celle-ci propose à l'assemblée une évolution des tarifs des animations sportives communales pour l'année 2024-2025. Il est précisé qu'ils n'ont pas évolué depuis 2 ans.

Par ailleurs, la commission propose la création d'une école municipale des sports (EMS) afin de remplacer le dispositif historique Cap Sport, initié par le Département et supprimé à la rentrée de septembre 2024.

Il est proposé de modifier les tarifs suivants :

		Tarifs actuels	Proposition de tarifs à compter du 01/09/2024
Inscription à l'année	Enfant	42€	44€
	Adulte	55€	57€
Activités durant les vacances scolaires	Journée	10€	12€
	Semaine de 4 jours	32€	34€
	Sortie	22€	24€
	Programme été en totalité	85€	Suppression

Après avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la revalorisation des tarifs des animations sportives communales à compter du 1er septembre 2024 de la manière proposée ci-dessus.

### Création d'un tarif pour la location de l'espace Kerhouarn

Mme BEUREL Delphine expose à l'assemblée que les travaux de l'Espace Kerhouarn sont terminés et que celui-ci va bientôt être meublé.

Afin de pouvoir l'ouvrir à la location, il convient de créer des nouveaux tarifs.

**L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les tarifs suivants pour la location de l'Espace Kerhouarn :**

	Habitants Plémet	Habitants extérieurs
Location – Réunion	60 €	80 €
Location - le week-end	180 €	240 €
Cérémonie obsèques / après obsèques / vin d'honneur	80 €	
Couchage nuit par personne	25 € (+ 0.50 € taxe de séjour)	

### 3 TRAVAUX

#### Mise à jour du règlement de voirie

M. BLOUIN Pierre-Yves expose aux membres du conseil qu'il a paru opportun de mettre à jour le règlement de voirie. Les modifications proposées concernent essentiellement les points suivants :

- Création d'un formulaire unique de demande de travaux ou d'autorisation

- Création d'une fiche de procédure pour les élus et les services.

- Modification du règlement de voirie :

- o passage des entrées de champs de 9 m à 12m.

- o Prise en charge par la municipalité d'une entrée par terrain (terrain privé ou champs) toute demande supplémentaire sera à la charge du pétitionnaire après autorisation et validation d'un devis.

- o Les raccordements au réseau eaux pluviales sur le domaine public sont à la charge du propriétaire (validation d'un devis au préalable) Il informe l'assemblée que les tarifs seront réactualisés à compter du 1er janvier 2025. Ils seront validés au préalable lors d'un prochain conseil municipal.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement de voirie qui sera annexé à la présente délibération.**

### 4 INTERCOMMUNALITÉ

#### Présentation du rapport d'activité et de développement durable 2023 – LCBC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.521 1-39

Mme le Maire expose à l'assemblée le l'EPCI est tenu de rédiger un rapport annuel d'activité de la communauté de communes arrêté en conseil communautaire. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication auprès des assemblées délibérantes des communes membres. Lors de cette séance les élus communautaires ainsi que le Président de la communauté de communes peuvent être entendus (pour ce dernier c'est à la demande du conseil municipal).

Mme le Maire rapporte les éléments du rapport d'activité et de développement durable 2023.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

### 5 DIVERS

#### GAEC DE GUINOT – enquête publique

Mme le maire informe le Conseil Municipal du projet d'augmentation du nombre de places, d'effectifs et de productions annuelles ainsi que deux extensions de bâtiments du GAEC DE GUINOT situé au lieu-dit « 17 Guinot » à Laurenan.

Un avis du Conseil Municipal est sollicité.

**L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de suivre l'avis rendu par le conseil municipal de la commune de Laurenan.**

#### Désherbage à la médiathèque

Mme BEUREL Delphine rappelle à l'assemblée délibérante que

l'action de désherber la bibliothèque consiste à retirer du fonds actuel les ouvrages périmés, abîmés et qui ne peuvent être réparés, obsolètes ou qui ne sortent plus depuis longtemps.

Vu le code des communes et notamment l'article L1 22-20, ces titres seront sortis de l'inventaire.

Elle propose de donner les documents encore en état de l'être aux institutions intéressées ou associations pour leur donner une seconde vie. Ceux qui ne seront pas remis dans un circuit de partage sera remis aux Services techniques pour recyclage.

**Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le désherbage et la sortie d'inventaires des titres des listes en annexe.**

- **D'autoriser le don des revues et livres à titre gracieux aux institutions collectives locales (écoles, crèches, accueils périscolaires, etc.) intéressées.**

- **D'autoriser le don, des revues et ouvrages n'ayant pas trouvés preneur institutionnellement, aux particuliers intéressés ou à des associations proposant le recyclage ou une seconde vie aux ouvrages avant destruction.**

### 6 QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Mme le Maire rappelle à l'assemblée le principe du PCS. Il s'agit d'un document opérationnel visant à organiser les moyens communaux pour faire face aux situations d'urgence. Elle indique également que tous les élus et les agents municipaux sont concernés par le PCS et peuvent être mobilisés dans ce cadre. Mme le Maire présente la composition du poste de commandement et la proposition faite pour les responsables de secteur.

Une réunion de présentation du PCS et des missions de chacun aura lieu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 20h55.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

### ATTRIBUTION DES TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE – LOT N°1 DEMOLITION & DESAMIANTAGE

En vue de l'attribution du lot n°1 pour la réalisation des travaux de construction d'un groupe scolaire comprenant la démolition de l'école maternelle et son annexe et la construction neuve en ossature bois paille et matériaux biosourcés

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Considérant la décision du Maire en date du 1er décembre 2022 par laquelle l'équipe POTIN GUINEE est désignée comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire,

Considérant l'allotissement des travaux définis en 16 lots : 1/ Démolition et désamiantage, 2/ terrassement – VRD, 3/ Paysage, 4/ Gros-Œuvre, 5/ Charpente FOB Paille enduit terre rue, 6/ Couverture, 7/ Menuiseries Extérieures, 8/ Menuiseries Intérieures, 9/ Doublages – Cloisons, 10/ Faux-Plafonds, 11/ Revêtements de sols, 12/ Peinture, 13/ Serrurerie, 14/ Chauffage ventilation Plomberie sanitaires, 15/ Electricité CFO-CFA, 16/ Equipement de cuisine.

Considérant l'avis de marché paru le vendredi 03 mai 2024 dans le Ouest-France 22 et mis en ligne sur le site lacentraldesmarches et Bretagne marchespublics et sur le portail acheteur Mégalis, Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux et l'analyse des offres remises.

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour le lot n°1 « Démolition et désamiantage » avec l'entreprise CP DESAMIANPAGE.

ARTICLE 2 – Le montant des travaux relatifs à ce lot s'élève à 184.243 € Hors Taxes hors prestation supplémentaire éventuelle.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant au lot n°1 à l'entreprise citée ci-dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n°260 « Ecole maternelle » au compte 2313 du Budget de la Commune.

**TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LA FERRIERE – AVENANT N° 1 AU LOT N°9 – PLOMBERIE**

En vue de prendre en compte les travaux supplémentaires nécessaires pour l'alimentation en eau froide et l'installation d'un robinet de puisage.

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,

Considérant la décision du Maire en date 21 juillet 2022 par laquelle les travaux liés au lot n° 9 sont attribués à l'entreprise CPS pour un montant HT de 17.431,12 €,

Considérant la décision du Maire en date du 29/09/2023 par laquelle le lot n° 10 est attribué et le montant total des travaux tous lots confondus est arrêté à la somme de 361.291,59 € HT,

Considérant les avenants adoptés pour cette opération et le montant total des travaux tous lots confondus est arrêté à la somme de 357.835,54 € HT,

Considérant l'état d'avancement des travaux

Considérant le devis présenté par l'entreprise attributaire du lot n° 9 relatif à la plus - valeur de 264,16 € HT correspondant aux travaux supplémentaires pour l'alimentation en eau froide et l'installation d'un robinet de puisage.

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 9 du marché de travaux de transformation du Presbytère de La Ferrière.

ARTICLE 2 – De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 9 – CPS- l'avenant n° 1 correspondant à une plus-value de 264,16 HT soit 316,99 € TTC.

ARTICLE 3 – Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 9 s'élève à 17.695,28 HT et le montant total des travaux – tous lots confondus – est de 358.099,70 € HT.

ARTICLE 4 – De signer avec CPS l'avenant n° 1 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

**ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES – RUE DES FRAÎCHES**

En vue de la création d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Fraîches – PLEMET,

Considérant le lancement de la consultation pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Fraîches,

Considérant l'avis de marché paru le jeudi 18 juin 2024 dans le Ouest – France 22 et mis en ligne sur le site lacentraledesmarches ainsi que sur le portail acheteur Mégalis,

Considérant la consistance des travaux prévoyant un lot unique et 2 options,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

Considérant les critères de jugement des offres,

Considérant l'analyse des offres,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour la création d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Fraîches avec l'entreprise POMPEI de Mauron.

ARTICLE 2 - Le montant total de l'offre de base des travaux s'élève à 268.700 € Hors Taxes.

ARTICLE 3 - De signer avec POMPEI le marché de travaux ainsi que

toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section d'investissement à l'article 2315 « Installations, matériel, et outillage techniques » à l'opération 265 « Travaux Rue des Fraîches ».

- Il est rappelé que le raccordement au réseau eaux pluviales n'est pas obligatoire que les eaux de pluie peuvent être gérées à la parcelle, mais qu'elles ne doivent plus se déverser dans le réseau eaux usées.

**ATTRIBUTION DES TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE – LOTS N° 2 A 16**

En vue de l'attribution des lots n° 2 à 16 pour la réalisation des travaux de construction d'un groupe scolaire comprenant la démolition de l'école maternelle et son annexe et la construction neuve en ossature bois paille et matériaux biosourcés.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Considérant la décision du Maire en date du 1ER décembre 2022 par laquelle l'équipe POTIN GUINEE est désignée comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire,

Considérant l'allotissement des travaux définis en 16 lots : 1/ Démolition et désamiantage, 2/ terrassement – VRD, 3/Paysage, 4/ Gros – Œuvre, 5/ Charpente FOB Paille enduit terre crue, 6/ Couverture, 7/ Menuiseries Extérieures, 8/ Menuiseries Intérieures, 9/ Doublages – Cloisons, 10/ Faux – plafonds, 11/ Revêtements de sols, 12/ Peinture, 13/ Serrurerie, 14/ Chauffage ventilation Plomberie sanitaires, 15/ Electricité CFO-CFA, 16/ Equipement de cuisine,

Considérant les avis de marché parus le vendredi 03 mai 2024 dans le Ouest – France 22 et mis en ligne sur le site lacentraledesmarches et Bretagne marchespublics et sur le portail acheteur Mégalis pour les lots n° 1 à 16,

Considérant les deux dates de remise des offres définies pour le lot n° 1 et celle pour les lots n° 2 à 16,

Considérant la décision du Maire en date du 24 juin 2024 par laquelle le lot n° 1 est attribué à CP Désamiantage,

Considérant les offres remises pour les lots n° 2 à 16,

Considérant que le lot n° 6 a été déclaré infructueux à l'issue de la 1ère consultation relative aux lots n° 2 à 16,

Considérant l'avis de marché paru pour le lot n° 6 dans la presse le 02 juillet 2024 sur les mêmes supports que la 1ère consultation,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux et l'analyse des offres remises et les négociations avec les candidats,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux avec les entreprises suivantes pour les montants ci – dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
2 – Terrassement – VRD	POMPEI	339.869,10
3 – Paysage	IDVERDE	126.454,32
4 – Gros – Œuvre	NOBA	396.000,00
5 – Charpente FOB Paille enduit terre crue	EMG	613.800,00
6 – Couverture	CRUARD	161.118,37
7 – Menuiseries Extérieures	LE MARCHAND	196.272,89
8 – Menuiseries Intérieures	TERTRE LEROUX	108.000,00
9 – Doublages – Cloisons	OPI	141.545,28
10 – Faux – plafonds	SOQUET	76.000,00
11 - Revêtements de sols	LALOI MALO	78.000,00
12 - Peinture	ARMOR PEINTURE	29.600,00



13 - Serrurerie	RENOUARD	39.370,00
14 - Chauffage ventilation Plomberie sanitaires dont PSE	ALCIA	340.565,00
15 - Electricité CFO-CFA	SNEF	190.000,00
16 - Equipement de cuisine	HORIS	26.168,00
<b>TOTAL HORS TAXES</b>		<b>2.862.762,96</b>

ARTICLE 2 – Le montant des travaux relatifs aux lots ci-dessus s'élève à 2.862.762,96 € Hors Taxes pour les lots 2 à 16 et à un total de 3.047.005,96 € HT pour la totalité des lots soit les lots n° 1 à 16.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 260 « Ecole maternelle » au compte 2313 du Budget de la Commune.

## 1 FONCIER ET URBANISME

### Cession de parcelles à l'Etat dans le cadre des travaux de la RN 164

M. Ronan FERNANDEZ, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition foncière formulée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour différentes parcelles communales situées dans le périmètre du projet de doublement de la RN164, parcelles cadastrées;

183 F 213 / 183 F 1479 / 183 YA 29

183 YA 55/183 YA 56/183 YE 22

183 YE 88/183 YE 93/183 YH 170

183 YK 35/183 YK 36/183 YK 89

183 YK 160/183 YK 161/183 YK 130

183 YN 3/183 YN 4/183 ZY 58

Pour un prix de fixé à la somme de 32 906,00 €

Indemnité de valeur vénale	5160 m <sup>2</sup> x 3€/m <sup>2</sup>	15 480,00 €
Indemnité de valeur vénale	17511 m <sup>2</sup> x 0,5€/m <sup>2</sup>	8 755,50 €
Indemnité de valeur vénale	931 m <sup>2</sup> x 0,25€/m <sup>2</sup>	232,75 €
Indemnité de valeur vénale	14450 m <sup>2</sup> x 0,35€/m <sup>2</sup>	5 057,50 €
Indemnité de valeur vénale	359 m <sup>2</sup> x 5€/m <sup>2</sup>	1 795,00 €
Indemnité de valeur vénale	30 m <sup>2</sup> x 0,6€/m <sup>2</sup>	18,00 €
Indemnité de remploi	31 338,75€ x 5% €/m <sup>2</sup>	1 566,94 €
TOTAL		32 905,69 €
TOTAL ARRONDI		32 906,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De donner leur avis sur la cession des dites parcelles
- De valider le prix de cession
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

**Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve cette cession et autorise Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.**

## 2 FINANCES

### Demande de subvention école Saint Louis de Monfort – la Chèze

M. Ronan FERNANDEZ, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'école Saint Louis de Monfort de La Chèze, pour l'année scolaire 2023/2024, 14 enfants du territoire de Plémet étaient inscrits dans cette école.

Depuis 2016, le montant alloué à l'école Saint Louis de Monfort est de 30 € par élève domicilié à Plémet. Mme le Maire propose donc de reconduire cette subvention au titre de l'année 2023/2024 pour les 14 élèves concernés. Cette dépense sera prélevée sur la somme à valoir du compte 65748 « subventions aux associations ».

**Après avoir délibéré l'assemblée accepte, à l'unanimité,**

**d'allouer la somme de 30€ par enfant domicilié à Plémet pour l'année scolaire 2023/2024 à l'école Saint Louis de Monfort de La Chèze.**

### 5-2 Projet de parcours sonore à la MDE – demande de subvention

- Ce projet de parcours vise à développer un espace de sensorialité en extérieur pour une ouverture encore plus grande vers le dehors pour les enfants et répond également à la charte nationale d'accueil du jeune enfant, imposée par la CAF : éveil à la nature et à la culture.

- Les instruments de musique apporteront un plus, dans l'accompagnement des enfants à besoins particuliers, avec handicap dans un souhait d'inclusion.

- Ce projet permettra à la fois des temps intergénérationnels avec les résidents de l'EHPAD et pourra être un support aux séances musicales proposées par l'intervenant musique de Loudéac Communauté.

Ce projet s'inscrit autour d'une démarche multipartenariale avec des temps de réflexion et d'échange avec plusieurs organismes : école de musique de Loudéac Communauté, Centre de découverte du son de Cavan, Personnel EHPAD.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Description des postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Prestation de service	9 000.00 €	Autofinancement	3 558.00 €
Achat et adhésion	8 790.00 €	Subvention CAF	4 966.50 €
		Subvention LEADER/ FEADER	9 265.50 €
TOTAL	17 790.00 €	TOTAL	17 790.00 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds leader ainsi qu'auprès de la CAF pour ce projet. **Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve ce projet et autorise Mme le Maire à formuler toute demande de subvention possible.**

## 3 TRAVAUX

### Convention constitutive de groupement de commande avec Loudéac Communauté pour les travaux d'aménagement – Lotissement de la Croix Hyava

Il est rappelé que le groupement de maîtrise d'œuvre composé de TECAM et GESLAND & HAMELOT et EAU & DEBIT ainsi que GEOMAT, est chargé de mener les études pour l'aménagement du futur lotissement de la Croix Hyava.

Compte-tenu de l'état d'avancement des études – dépôt du permis d'aménager ainsi que le dossier Loi sur l'Eau, la consultation pour les travaux – phase provisoire – pourra être prochainement lancée. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la constitution du groupement de commande entre la Commune de PLEMET et LOUDEAC COMMUNAUTE pour les travaux d'aménagement du futur lotissement et d'en valider les termes, les modalités liées à ce regroupement et d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention.

**Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution de cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.**

### SDE – Remplacement d'un mât d'éclairage public rue du 6 août

Le Conseil Municipal est informé que suite à l'intervention de l'entreprise chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la Commune, il a été constaté l'état vétuste du réseau situé rue du six août, en l'occurrence un mât penché au giratoire de St Lubin.

Suite à ce constat, le SDE a procédé à l'étude technique liée à la dépose et repose du foyer 1D1314.

Il est précisé que le coût de l'opération est estimé à 1.218,24 € TTC

(coût total des travaux majoré de 8 % des frais d'étude et de suivi) et que compte tenu du règlement financier du SDE22 du 20/12/2019 et de la qualification de la Commune en R50 – c'est-à-dire que la commune relève du caractère rural au sens électrique et qu'elle contribue au SDE à hauteur de 50 % de la taxe TCCFE du territoire, la participation communale serait de 733,20 €. Ce montant étant transmis à titre indicatif, le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le remplacement de ce mât d'éclairage et précise que la dépense constitue une dépense de fonctionnement.

**Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le remplacement du mât d'éclairage public vétuste rue du 6 août dans les conditions précitées ci-dessus.**

#### 4 AUTRES DOMAINES

##### Avis sur le rapport sur l'eau

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver, après présentation en séance, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable sur le territoire.

M. Bernard BOUDARD précise que le service fonctionne bien, le taux de rendement est de 85.9% et que 100% des analyses bactériologiques ont eu un résultat satisfaisant. Le réseau compte 653 km et 1.7% du réseau est renouvelé chaque année. On constate une consommation moyenne de 74 litres par habitant et par jour sur le territoire. En 2023, une hausse des prix à hauteur de 3.05% a été opérée : 120m3 revient à 367.34€.

**L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable.**

## En bref

### Enquête publique pour la modification du PLUI-H

Depuis le 9 mars 2021, l'ensemble du territoire de Loudéac Communauté est couvert par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H). Ce document définit notamment les droits à construire sur le territoire en fonction des dispositions du Code de l'urbanisme. Il s'agit d'un document vivant, appelé à être modifié régulièrement afin de s'adapter aux projets pouvant émerger sur le territoire.

Cette procédure va permettre de modifier :

- Le règlement
- Le zonage en lien avec la mise en œuvre de certains projets
- Des zonages spécifiques en campagne, appelés secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- L'identification des bâtiments agricoles pouvant changer de destination
- Des prescriptions graphiques (emplacement réservé, marge de recul, éléments identifiés du paysage ...).

**Attention : la modification du document d'urbanisme ne concerne pas l'ajout de terrain constructible.**

Le dossier de modification sera soumis à enquête publique du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre 2024 inclus. Le public pourra consulter les pièces du dossier dans les 8 lieux d'enquête du territoire ou directement en ligne via un registre dématérialisé. Des avis d'enquête publique informent le public sur les modalités de consultation du dossier et de participation. Ces avis sont affichés dans toutes les communes du territoire, dans chaque mairie et en ligne sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.bretagnecentre.bzh/vivre/habitat-urbanisme/urbanisme>

### Marché de Noël

Une vingtaine d'exposants et producteurs locaux seront présents lors de ce marché de Noël.

Il y aura la possibilité de faire des balades en calèche. Le Père Noël sera présent, il a envoyé un mail de confirmation. Et peut-être une autre surprise en fin d'après-midi...

Il est toujours possible de s'inscrire en tant qu'exposant. Renseignements à la mairie ou auprès de Ronan FERNANDEZ, adjoint au Maire.



### Fermeture des mairies

- o Plémet : le samedi 28 décembre
- o La Ferrière : le vendredi 27 décembre et le mardi 31 décembre

Le service des sports de la commune de Plémet vous propose des animations sportives à destination des adultes et des enfants tout au long de l'année. Retrouvez Gaëlle et Alban. Contact : sports-jeunesse-vie-associative.fr - 06-46-14-10-79

## VACANCES SPORTIVES D'ÉTÉ 2024

Le succès est toujours au rendez-vous de cette opération sportive d'été destinée au 10-15 ans.

Les 3 semaines réservées pour les adolescents ont fait le plein.

La météo capricieuse n'a pas entaché le plaisir de se retrouver et de pratiquer de larges activités sportives



## Déchetteries

### MODIFICATION DES JOURS ET DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Depuis le 1er septembre, les jours et les horaires d'ouverture de l'ensemble des déchetteries de Loudéac Communauté ont été modifiés. Ils ont été proposés et arrêtés lors des dernières commissions du service déchets. Les déchetteries sont désormais ouvertes sur des journées entières et non plus des demi-journées. Veuillez trouver ci-dessous les nouveaux jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Loudéac Communauté :

DÉCHETTERIE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LOUDEAC	9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30
PLEMET	9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30		14h – 17h30
LA CHEZE			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	
PLOUGUENAST-LANGAST			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30				14h – 17h30
PLÈUC-L'HERMITAGE	9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30
CORLAY			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	
GUERLEDAN	9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30
MERDRIGNAC		14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30	9h – 11h45	14h – 17h30
SAINT-GOUENO	9h – 11h45		9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30			9h – 11h45	14h – 17h30



Bienvenue



Pharmacie



Professionnels de santé



Opticien



Boulangeries



Restaurants



Bars Tabac Presse



Coiffeurs



Fleuriste



Salon esthétique



Garages



Carburant Borne électrique



Supermarché Supérette



Distributeurs



Aire de jeux Parc - Étangs



Aire de camping-car

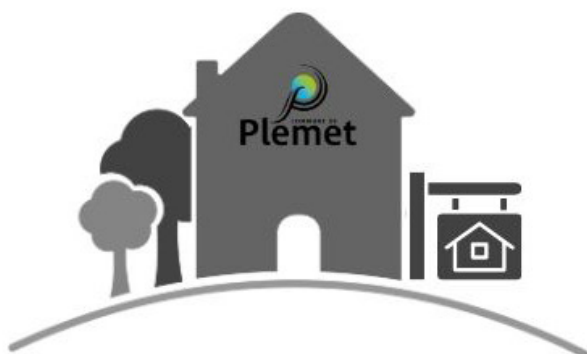


LOTISSEMENT DU COURTIL



RUE DE LA FONTAINE

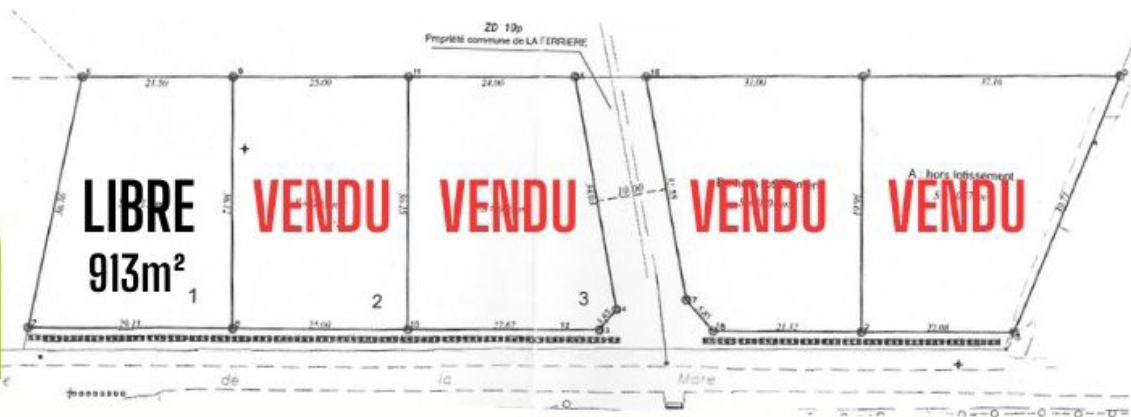




**02.96.25.61.10**  
**3 RUE DES ETANGS -**  
**ACCUEIL@PLEMET.FR**

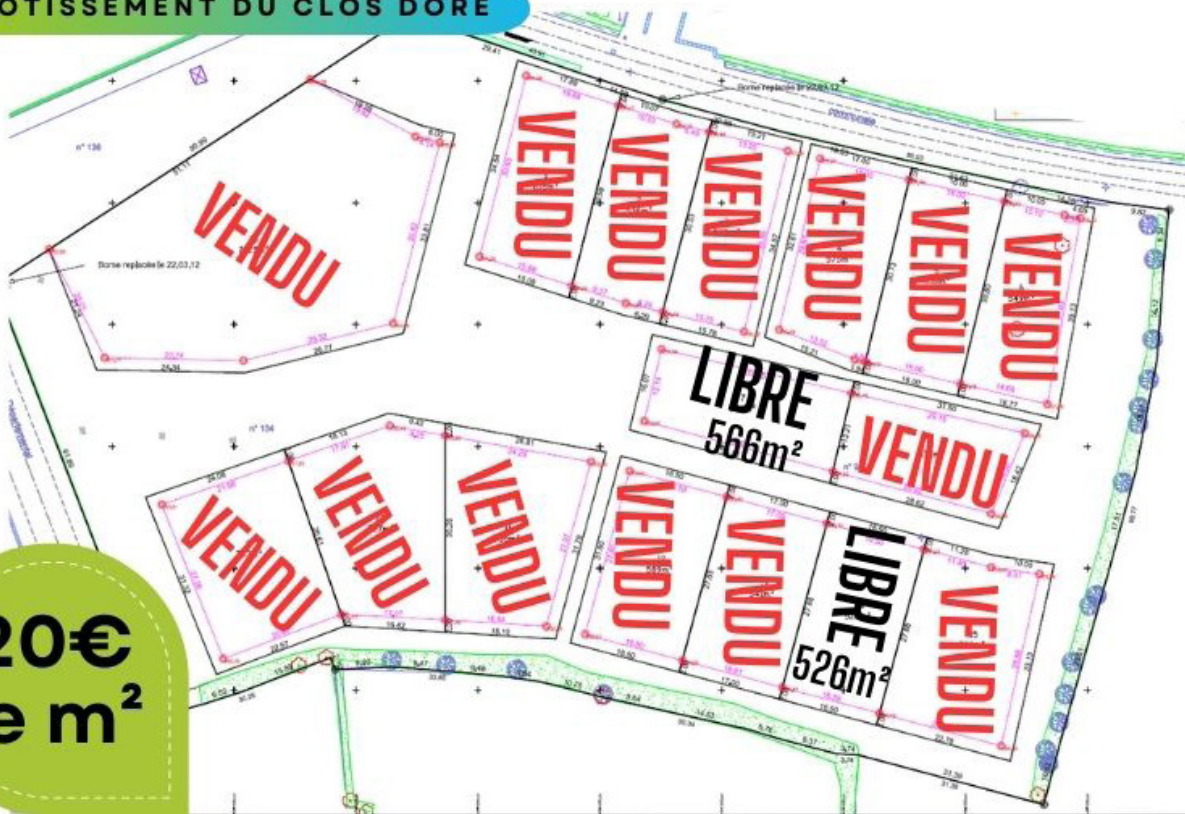
**RUE DE LA MARE (LA FERRIÈRE)**

**5 €**  
**le m<sup>2</sup>**



**LOTISSEMENT DU CLOS DORÉ**

**20€**  
**le m<sup>2</sup>**



# La bibliothèque

Mardi

- 18HÀ 19H30
- 1er Oct.
  - 5 Nov.
  - 10 Déc.



**CAFÉ LECTURE**

Écouter - découvrir - partager  
Un moment convivial où sont présentés les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.

Mercredi

- 16H30 À 17H30
- 25 Sept.
  - 23 Oct.
  - 27 nov ?



**LES ATELIERS MANUELS DE MARIE-CHRISTINE**

Carte créé avec la technique mixed-media animé par Marie-Christine Pené.  
De 7 à 77 ans et +  
Sur réservation - Places limitées - Thématique du jardin en septembre et l'automne en octobre.

Jeudi

- 10H À 12H00
- 24 Oct.



**ATELIER NUMÉRIQUE SCRATCH ET I.A.**

À partir de 9 ans. Inscription avant le 3 octobre. 6 places.  
Armelle conseillère numérique à Bretagne Centre vous propose une initiation à l'Intelligence Artificielle. Explication vidéo puis mise en pratique. Et vous vous amuserez également avec scratch.

**BÉBÉS LECTEURS**



0-3 ans - accompagné d'un adulte  
Thème "Les animaux de la forêt, "les sport", "Caché coucou", surprise de Charlotte."

Mercredi

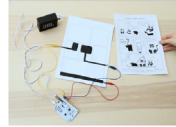
- 10H À 10H45
- 11 Sept.
  - 9 Oct.
  - 13 Nov.
  - 11 Déc.



**RÉALISE UNE BANDE DESSINÉE SONORE**

Dans la continuité du projet BD'en'BIB et de la résidence d'artiste qui a eu lieu, nous vous proposons un atelier mêlé de numérique pour réaliser une bande dessinée interactive et sonore.  
Du dessin ou du collage, des bulles, des textes, des sons... et hop, on s'amuse et on crée une bande dessinée sonore avec l'outil Touchboard, un micro, une enceinte et un ordinateur. Sur inscription - Tout public dès 10 ans

Mardi 22 Oct. 14H - 16H



**MOIS DU DOCUMENTAIRE SÉANCE SCOLAIRE OUVERTE À TOUS**

**Le petit peuple du potager: Les alliés du vivant**  
Un film de Cullaine Bergeret & Rémi Rappe - Grenouilles productions. 52 min.  
Un carré de potager au fond d'un jardin. À l'abri des regards, des milliers de vies minuscules s'organisent dans cette micro-société : insectes décomposeurs, recycleurs, pollinisateurs, les ouvriers du jardin travaillent à maintenir un fragile équilibre, dans une hiérarchie mise en place depuis toujours. Entre parades, entraides et tentative de putsch, l'histoire du potager prend ainsi la forme d'un véritable conte de la nature. Une immersion en macro-vidéo, avec des séquences à 1000 images / seconde à hauteur d'insectes.

Vendredi 8 Nov. 10H



Mercredi 16H À 18H

**RENCONTRE TRICOT & CROCHET**

Tous public. Débutant à expert. Venez tricoter et crocheter avec Marie-Line. Moment convivial pour tous.

- 18 Sept.
- 16 Oct.
- 20 Nov.
- 18 Déc.

Mardi

- 14H30 - 16H30
- 24 Sept.
  - 17 Déc.



**ATELIER ADMR + 60 ANS**

En partenariat avec l'Admr Vis l'âge. Transport par les bénévoles. Inscription auprès d'Aurore au 07 84 26 41 49  
Sept : Création carte mixed media avec Marie-Christine.  
Déc. : Quizz musical

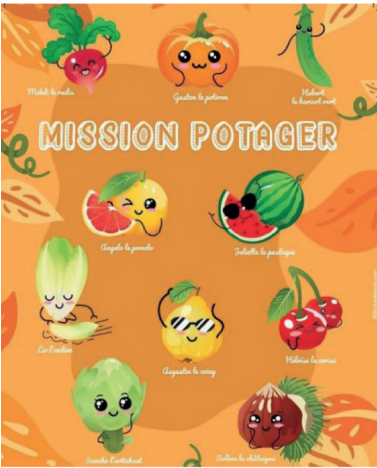
Mardi 12 novembre 19H30



**MOIS DU DOCUMENTAIRE TOUT PUBLIC**

**Un pays de papier (68)** de Marion Boé Depuis près de vingt ans, Mélanie accueille dans son cabinet d'avocate des mineurs non accompagnés et tente de les aider dans la jungle de la justice française. À travers son métier, elle cherche à réparer les injustices que subissent ces jeunes migrants déjà traumatisés par un long exil.

**Vacances d'automne du 28/10 au 2 novembre**  
Changement horaire d'ouverture  
Mardi et mercredi 10h-12h 14h-16h  
Jeudi 10h-12h  
Fermé jeudi 31 oct. et samedi 2 nov



**EXPOSITION LAND ART**  
Du 3 septembre au 26 octobre

Venez découvrir les photos land art créés à l'occasion du Défi land art proposé par le réseau des bibliothèques de Bretagne Centre en 2021.

Ces photos ont été prises par des personnes du territoire.

## LCBC Programme Numérique

LCBC - PROGRAMME NUMÉRIQUE  
Octobre à décembre 2024  
Plémet : Vendredi Après-Midi

RESERVATION  
07 64 38 94 76  
abrejonlemee@loudeac-communauté.bzh

Accès sur inscription  
Retrouvez la liste des espaces numériques sur :  
www.bretagnecentre.bzh

## Bus des Métiers

**LE BUS DES MÉTIERS**

GRATUIT

#métiers  
#formation  
#emploi  
#reconversion  
#numérique

#orientation  
#CV  
#alternance  
#conseils  
#création d'activité

SANS RDV

Sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre  
**Plémet**

Parking Salle du Minéral - 3, rue des étangs

Mer. 25 septembre 14h > 17h  
Mer. 23 octobre 14h > 17h

Rencontre individuelle avec un.e conseiller.ère  
Services gratuits et ouverts à tous : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, scolaires, ...  
(Pour toute visite de groupe, contacter la Cité des Métiers)

www.citedesmetiers22.fr 02 96 76 51 51

Le bus des métiers est soutenu financièrement par :  
DIXAN, LEZARDON, LOUDEAC, SAINT-JACQUES, COÛTES D'ARMOR, CÔTES D'ARMOR LE DÉPARTEMENT, BRETAGNE CENTRE, LA CITE DES MÉTIERS

	Vendredi 11/10	Vendredi 18/10	Vendredi 08/11
13h30 - 15h30 POUR INITIÉS	La boîte e-mail Envoyer et ouvrir une pièce jointe - Ranger ses mails en dossiers - Envois multiple	Garder le contrôle sur internet Choisir et télécharger son navigateur - Choisir son moteur de recherche - Définir sa page d'accueil - Ajouter un bouton d'accueil/barre de favoris	Smartphones et tablettes Fonctionnement général - Découvrir le Play Store - Installer/Supprimer une app
15h30 - 16h30	Accès libre : Des précisions/questions ; Des problèmes informatiques ; Besoin d'un ordinateur.		
	Vendredi 15/11	Vendredi 22/11	Vendredi 29/11
13h30 - 15h30 POUR INITIÉS	Wi-fi et bluetooth Se connecter à un réseau - Utiliser le partage de connexion - Utiliser un appareil en bluetooth	La sécurité sur smartphone Les mises à jour - Le code PIN - Sauvegarde et synchronisation - Antivirus	Smartphones et tablettes Prendre des photoset, des vidéos, les retravailler, les partager, les sauvegarder... - Utiliser le minuteur, le flash...
15h30 - 16h30	Accès libre : Des précisions/questions ; Des problèmes informatiques ; Besoin d'un ordinateur.		
	Vendredi 06/12	Vendredi 13/12	Vendredi 20/12
13h30 - 15h30 POUR INITIÉS	Calendrier personnalisé Avec Canva	Atelier fourre-tout Truc et astuces : - Clic molette - Wayback machine - Doodle - Activer son micro/sa caméra - Mettre une image en fond d'écran	Jeux de mémoire, quizz... Se détendre avec le numérique
15h30 - 16h30	Accès libre : Des précisions/questions ; Des problèmes informatiques ; Besoin d'un ordinateur.		

On constate depuis plusieurs jours des dépôts sauvages dans le bourg et en campagne...

## POUR RAPPEL :



C'est

**135€**

d'amende à régler **dans les 45 jours**



Au delà de ce délai,

l'amende passe à **375€**



## RAPPEL DES RÈGLES D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS AU DROIT DES PROPRIÉTÉS RIVERAINES :

Dans toutes les rues, les propriétaires ou le cas échéants, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes sans utiliser de produits polluants pour l'eau ni toxiques pour les animaux, en bordure de leur propriété.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Par temps de neige, les propriétaires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales pour éviter et limiter, notamment, l'obstruction des canalisations ainsi que les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

## ENTRETIEN DE TERRAINS

Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir leurs terrains bâtis ou non bâtis durant toute l'année avec l'obligation de les maintenir dans un état de propreté permanent et, notamment, par la destruction de ronciers, l'entretien des plantations, l'enlèvement des décombres et de tout objet hors d'usage. Selon la loi du 6 juillet 1989, le locataire est responsable de l'entretien courant du jardin. Seuls les travaux de plus grosses importances sont à la charge du propriétaire.

Un terrain à l'abandon peut être une réelle nuisance et source de conflits de voisinage.

Laisser votre terrain en friche, sale voire insalubre, engage donc votre responsabilité et vous expose à des sanctions.

## ELAGAGE

L'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation.

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves...

Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

## Tuteurs Familiaux

### SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

La loi du 5 mars 2007 prévoit une information et un soutien aux tuteurs familiaux.

Nous organisons  
le **Judi 17 octobre 2024** de 15h à 17h

36, Rue de Moncontour à LOUDÉAC  
Bâtiment LA PROVIDENCE  
(salle N°3 Porte B Rez-de-chaussée)

une réunion publique relative aux mesures de protection :

- Zoom sur le service ISTF (information et soutien aux tuteurs familiaux)
- Zoom sur les mesures de protection de la requête à l'exercice de la mesure
- Zoom sur l'habilitation familiale et le mandat de protection future



Tél. 02 96 78 84 00  
[www.acap22.fr](http://www.acap22.fr)



Tél. 02 96 68 16 80  
[www.apm22.fr](http://www.apm22.fr)



Tél. 02 96 68 93 99  
[www.udaf22.fr](http://www.udaf22.fr)

# Résidence de la Croix-Gréau – Unité Ty Laouen

A compter d'octobre 2024, sera créée au sein de la résidence autonomie de la Croix Gréau, une unité d'accueil à destination de personnes vieillissantes en situation de handicap : l'unité propose 6 places d'hébergement permanent, 1 place d'hébergement temporaire et 3 places d'accueil de jour pour ces personnes accompagnées par une équipe dédiée

### Procédure d'admission :

- L'unité s'adresse à des personnes en situation de handicap à partir de 45 ans.
- Visite des lieux et rencontre avec le Responsable de service et l'équipe afin que nous puissions échanger autour de vos besoins et de vos attentes.
- Dossier d'inscription à compléter et à transmettre au service
- Passage en commission d'admission.
- Des séjours de découverte peuvent être proposés afin d'évaluer le projet de vie.
- L'unité est éligible à l'aide sociale départementale.

### Contact :

Pour tout demande de renseignement et demande de dossier d'inscription, merci de contacter le siège de l'EPMS BELNA de PLEMET, porteur du projet  
 EPMS BELNA, 119, Belna- 22210 PLEMET  
 Téléphone : 02 96 25 76 23  
 Mail : accueil@epms-belna.fr

Toute l'équipe de Ty Laouen est à votre disposition pour répondre à vos questions.  
 N'hésitez pas !  
 A bientôt.

OUVERTURE EN OCTOBRE 2024

A PLEMET

UNITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

VEILLISSANTES

(de plus de 45 ans)



Ty Laouen : un lieu dédié au cœur de la ville et un projet spécifique qui répond aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes.

### Unité Ty Laouen

Résidence de la Croix-Gréau

35 Rue du 6 août  
 22210 PLEMET



### Notre offre de services :

- \*Service de repas et traitement du linge inclus.
- \*Studios de plain-pied équipé d'une kitchenette/salle de bain/wc.
- \*Activités de loisirs, culturelles, sportives et sorties extérieures adaptées aux spécificités du public vieillissant en situation de handicap.
- \*Activités de jardinage et possibilités d'activités en partenariat avec d'autres associations.
- \*Activités de stimulation de la mémoire et des capacités cognitives.

**Accueil de jour :** vous pouvez être accueilli(e) à la journée ou demi-journée. Le transport de votre domicile n'est pas pris en charge par le service (aides financières possibles)

### Une unité dédiée à l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.

Située dans une aile bien identifiée de la Résidence de la Croix Gréau de PLEMET, à 200 mètres du Centre-ville de PLEMET, l'unité propose différents modes d'accueil.

6 places en accueil permanent (365j/an)

3 Places en accueil de jour (9h30-17h) sauf le week-end

1 place en hébergement temporaire

### Une équipe formée et expérimentée.

- \*4 professionnels formés et diplômés accompagnent les résidents au quotidien.
- Missions du personnel :**
  - \*Accompagner les résidents pour tous les actes de la vie quotidienne.
  - \*Evaluer les besoins des personnes accompagnées afin de leur proposer un accompagnement adapté à leurs capacités
  - \*Prendre en compte le rythme des résidents et veiller au respect de leurs choix et de leurs envies.
  - \*Maintenir les acquis et encourager les progrès dans tous les domaines (physique, actes de la vie quotidienne...)

**Hébergement temporaire :** 90 jours maximum par an. Durée variable selon vos besoins. Cette formule permet de répondre aux besoins de répit des aidants.

La chambre d'hébergement temporaire est déjà équipée (TV, lit, commode)

## Para-Olympique



Le vendredi 30/08/2024 avait lieu au SMR Neurologique/Locomoteur (Centre de Rééducation) la journée "Plémet se sent d'humeur paralympique".

Cette journée avait pour double objectif de proposer une présentation et/ou une initiation à différentes activités physiques adaptées et ainsi promouvoir les associations œuvrant dans ce domaine.

Une quinzaine d'entre elles ont répondu présentes proposant diverses activités telles que handfauteuil, joëlette, tir sportif, judo ou encore

médiation animale. Un grand nombre de ces activités se sont déroulées sur ou autour du nouveau city-stade.

Cette journée a été ponctuée par 2 conférences :

- La 1ère présentée par Géraud d'Aventure Hustive atteint d'une pathologie depuis 20 ans, a eu comme ligne directrice : la vie n'est pas faite de limites mais d'objectifs !

- La Seconde, animée par Yann JONDOT sous la forme de questions/réponses a davantage porté sur l'estime de soi, le droit au bonheur et l'acceptation du regard des autres.



## Octobre Rose

DÉPISTAGE  
DESCANCERS  
Centre de coordination  
Bretagne

**OCTOBRE ROSE, MOIS DE MOBILISATION AUTOUR DU CANCER DU SEIN**  
**Se faire dépister, un geste essentiel !**



**Octobre Rose** est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

### Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois le **plus fréquent** et la **première cause de décès par cancer** chez la femme. Ainsi, chaque année, **plus de 60 000 nouveaux cas** sont détectés en France. **Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein.** La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

### Comment se faire dépister concrètement ?

- **Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé** (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.
- **A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans**, dans le cadre du dépistage organisé, **une mammographie (examen radiologique des seins)**, est à réaliser **tous les 2 ans**, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.
- **Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins** : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.
- Dans certaines situations, en fonction des **antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de **prédisposition génétique**, un **suivi médical spécifique** est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

### Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :

<p><b>Femmes 50 à 74 ans</b></p> <p><b>Dépistage du cancer du sein</b></p> <p>Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.</p> <p>Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.</p>	<p><b>Femmes 25 à 45 ans</b></p> <p><b>Dépistage du cancer du col de l'utérus</b></p> <p>Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.</p>	<p><b>Hommes et femmes 50 à 74 ans</b></p> <p><b>Dépistage du cancer colorectal</b></p> <p>Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.</p> <p>Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.</p> <p>Les résultats du test vont être envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.</p>
--	---	---



**Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?**

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

**Antenne 22** 02.96.60.83.00 | **Antenne 29** 02.98.33.85.10 | **Antenne 35** 02.99.30.40.10 | **Antenne 56** 02.97.40.29.39

✉ antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet : <https://depistage-cancer.bzh>



## Les Gestes Qui Sauvent

### "LES GESTES QUI SAUVENT"

En partenariat avec Groupama, les pompiers de Plémet participent à cette initiative.

Des sessions de formation sont organisées du 18 au 23 novembre 2024 afin de vous transmettre notre savoir-faire en matière de premiers secours. Cette formation est ouverte à partir de 12 ans et est entièrement gratuite !

#### Informations Pratiques :

- Dates des sessions : 18 au 23 novembre 2024
- Inscription :
  - o Rendez-vous au Super U de Plémet les samedis 28/09/2024 et 26/10/2024.
  - o Ou chaque dimanche matin à partir de 11h au Centre de secours.

#### Pourquoi y participer ?

En apprenant ces gestes, vous contribuez à sauver des vies et à rendre notre communauté plus sûre.

Nous comptons sur votre participation !



**"Les Gestes Qui Sauvent"**  
avec l'UDSP 22 et Groupama

Formez-vous gratuitement dans  
les Côtes d'Armor (22)  
Du 18 au 23 novembre 2024

Informations sur [www.udsp22.org](http://www.udsp22.org)

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS DES CÔTES-D'ARMOR  
22000 Saint-Brieuc 02.96.78.05.78



INSCRIPTION 10000



## Formation à la lutte contre les taupes

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON des Côtes d'Armor (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

Objectif de la formation : acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

Durée : une demi-journée (samedi matin)

Contenu : la taupe, les moyens de lutte

Public : tout public

Coût : Gratuite dans le cadre de l'adhésion de Loudéac Communauté à la Convention Multi-Services de la FDGDON 22.

Plusieurs journées seront organisées à l'automne 2024.

Inscrivez-vous dès à présent.

Pour toute information complémentaire :  
FDGDON 22  
13, Rue du Sabot – BP 28  
22440 PLOUFRAGAN  
02 96 01 37 90  
[fgdon22@innoval.com](mailto:fgdon22@innoval.com)

Comme chaque année, la campagne annuelle de déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de ruches est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre pour se finir le 31 décembre, et concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles dès la 1<sup>ère</sup> ruche.

- Le contenu de la déclaration est inchangé par rapport à la campagne 2023.
- Changement de prestataire pour la saisie des déclarations papier, l'adresse d'envoi des déclarations papier a donc changé et à ce titre une nouvelle version du Cerfa a été mise à disposition (13995\*07) pour modifier l'adresse d'envoi du document.
- Avec l'appui d'un prestataire, un mail a été adressé dans les premiers jours de septembre à tous les apiculteurs ayant effectué une déclaration sur la dernière année et renseigné une adresse mail pour rappeler le cadre et les modalités de déclaration. Au regard du nombre important d'apiculteurs effectuant une déclaration en dehors de la période obligatoire, ce mail sera adressé à toutes les adresses mail renseignées dans une déclaration effectuée entre juin 2023 et juin 2024. Un mail de rappel sera par ailleurs envoyé la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre à ceux qui n'auraient pas encore fait leur déclaration.
- La page internet de référence est toujours celle dédiée aux déclarations de ruches sur le site Mesdemarches : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>
- La foire aux questions a été étoffée pour apporter toutes les réponses sur la (télé)déclaration et à des questions plus générales autour de la déclaration de ruches.

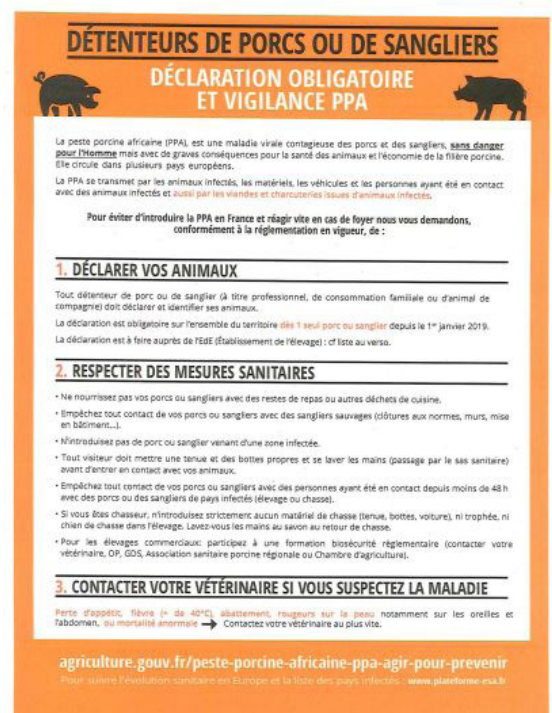
## Déclaration obligatoire – détenteurs de porcs ou de sangliers

La peste porcine africaine (PPA) touche plusieurs pays d'Europe, affectant les porcs domestiques comme les sangliers sauvages. Des foyers de peste porcine africaine sont aujourd'hui proches de nos frontières, en Italie et en Allemagne, touchant à la fois la faune sauvage et des élevages.

Sans danger pour l'Homme, la peste porcine africaine est contagieuse et mortelle pour les porcs et les sangliers et génère de graves conséquences économiques pour les éleveurs et toute la filière porcine fortement représentée en Bretagne et notamment en Côtes-d'Armor.

### Contact :

EdE de Bretagne – Chambre régionale d'agriculture de Bretagne  
Antenne des Côtes d'Armor – BP 60545 - 22195 PLERIN Cédex  
Tél : 02.96.79.21.94 - [Ede.identification22@bretagne.chambreagri.fr](mailto:Ede.identification22@bretagne.chambreagri.fr)



**DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS**  
**DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA**

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

- 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX**  
Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.  
La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
La déclaration est à faire auprès de l'ESSE (Établissement de l'élevage) ; cf liste au verso.
- 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES**
  - Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
  - Évitez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
  - N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
  - Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
  - Évitez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
  - Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
  - Pour les élevages commerciaux, participez à une formation bio-sécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, DP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).
- 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE**  
Févre d'appétit, fièvre (> de 40°C), abattement, rougeurs sur le groin notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

[agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir)  
Pour suivre l'évaluation sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : [www.piaforbwa.eu](http://www.piaforbwa.eu)

## Animaux de compagnie

Pendant la période de fêtes de fin d'années, certains sont tentés d'offrir un animal en guise de cadeau. Il s'agit souvent d'achats compulsifs. Les animaux ainsi acquis se retrouvent souvent abandonnés quelques mois plus tard.

Sur la liste au père Noël d'un enfant, des jouets, des livres et... un chien. C'est LE cadeau qu'il a choisi de réclamer cette année. Parce que « c'est gentil un chien, c'est petit, c'est doux comme une peluche et ça fait des câlins ».

Cette situation, de nombreux parents la vivent. « Mes enfants me réclament un chien depuis pas mal de temps et encore plus en prévision de Noël. Je sais bien que l'animal n'est pas un objet mais je pense craquer quand même et je verrais ensuite si ça se passe bien ».

En effet, pendant cette période de fêtes, certains sont tentés d'acheter un animal « sur un coup de cœur », en guise de « cadeau de Noël ». La Fondation 30 Millions d'Amis, met en garde depuis de nombreuses années sur le fait que « ces cadeaux » se retrouvent ensuite abandonnés l'été suivant sur le bord des routes. Encore aujourd'hui, il est nécessaire de rappeler que l'animal n'est pas un produit de consommation !

### 3 CONSEILS AVANT DE SE DÉCIDER

#### 1- Bien se renseigner

Quelle race de chien correspond le mieux à votre mode de vie ? Comment éduquer un chat ? Quel est le coût réel d'un animal (nourriture, soins vétérinaires, garde etc...) ? Autant de questions déterminantes auxquelles vous devrez répondre avant de prendre un animal chez vous. N'hésitez donc pas à bien vous renseigner dans les livres et auprès de professionnels.

#### 2- Un pacte familial

Nous avons des devoirs envers les animaux. Le nourrir, le toiletter, le promener, le soigner... des actes que vous devrez accomplir au quotidien pendant au moins une dizaine d'années. Il est donc essentiel d'en être bien conscients et de faire intégrer cette idée à tous les membres de la famille et particulièrement aux enfants. Vous pouvez donc répartir ces tâches afin que chacun s'engage à s'occuper de l'animal.

#### 3- Une adoption plutôt qu'une acquisition ?

Si l'on ne doit jamais offrir un animal en cadeau, on peut faire le plus beau des cadeaux à un animal d'un refuge. C'est un acte fort envers un animal déjà éprouvé par la douleur de l'abandon et il vous en sera éternellement reconnaissant. Des centaines de chiens et chats n'attendent que ça : une nouvelle famille qui leur donnera une seconde chance !

## SWING 22

Retenez cette date dès maintenant : Samedi 29 mars 2025 - 20h30 Salle des Fêtes de Plémet. L'association Swing22 vous promet encore, pour son 7eme concert de Jazz une soirée EXCEPTIONNELLE avec Les Haricots Rouges. 7 musiciens talentueux et passionnés, mondialement connus. Partout où ils passent, ils affichent complet. Renseignements : 06.60.88.89.06 - [assoswing22@gmail.com](mailto:assoswing22@gmail.com).



## Chorale VOCALIZON



### VOCALIZON ! chorale plémétaise toujours aussi active.

Les répétitions ont repris le 12 septembre par la préparation du concert à Querrien le 21 septembre, prévu avant les vacances d'été. Il est toujours temps de nous rejoindre, bonne ambiance assurée : tous les pupitres peuvent accueillir de nouveaux choristes. La saison 2024/2025 ne manquera pas de dynamisme : loto – concerts à PLEMET / LA CHEZE déjà actés et d'autres concerts en prévisions. Nous vous les annoncerons par voie de presse.

#### Contact :

**Laurence BIDEAU – Présidente : 06 .14.22.88.65**

**Bernadette SOULABAILLE – Secrétaire : 06.28.76.21.78**

## Comité de St Jacques

### Chapelle Saint Jacques : en juillet, retour du bas-relief « la chasse saint Hubert » bois, 16eme siècle, objet classé.

Suite à son prêt au service des archives départementales à Saint Brieuc, pour l'exposition « les Archives sortent du bois » en 2023, le Bas relief dit de Saint Hubert a fait l'objet d'un nettoyage à cette occasion à l'Atelier Coréum de Pluméliau-Bieuzy. Ce travail a bénéficié des subventions de l'Etat-Ministère de la Culture (DRAC), ainsi que du Département des Côtes d'Armor.



### La chasse de saint Hubert, bas-relief en bois conservé dans la chapelle Saint-Jacques de Plémet (XVI<sup>e</sup> siècle).

(Propriété de la commune de Plémet, objet classé au titre des monuments historiques)

Cette œuvre classée au titre objets des monuments historiques illustre la légende de saint Hubert. Seigneur passionné par la chasse, Hubert partit en forêt un vendredi saint pour traquer le gibier. Dieu lui apparut sous la forme d'un cerf pour l'enjoindre à renoncer à ses péchés. Hubert se convertit et devint évêque. Depuis, saint Hubert est le patron des chasseurs. Ce bas-relief représente la scène de l'apparition : le saint, un cor de chasse en bandoulière, est accompagné par deux écuyers. Entouré de ses chiens, il s'agenouille face au cerf divin. Une légende locale rapporte qu'« en 1874, lors de la reconstruction de la chapelle, le recteur ne voulut pas remettre le tableau à sa place et l'abandonna à la porte. Mais, toutes les nuits, les chiens de la chasse de saint Hubert allaient en aboyant de la porte de la chapelle à la porte du presbytère : là, ils aboyaient jusqu'au matin et retournaient avec le même bruit à [la chapelle] Saint-Jacques. C'est ainsi que le recteur fut obligé de replacer le tableau dans la chapelle » (*Revue des traditions populaires*, tome 31, janvier 1916).

## Canoë Club du Lié

Les 14, 21 et 28 Septembre, le Canoë Club du Lié a organisé des séances découvertes afin d'initier et de faire connaître la pratique du kayak pour les petits et grands. 3 séances qui ont pu réunir un grand nombre de participants.



Le Canoë Club du Lié vous propose d'avril à juin et de septembre à octobre, d'organiser des anniversaires ainsi que des enterrements de vie de jeunes filles et de jeunes garçons. Informations et inscriptions au 07 80 32 84 39.



Photo en cours de travaux



Photo après la fin des travaux

Durant les vacances d'été, vu le niveau du Lié qui était bas, de nombreux bénévoles en ont profité pour se réunir afin de procéder au nettoyage des berges, faire de l'élagage, du débroussaillage et du débitage d'arbres afin de faciliter la navigation en toute sécurité aussi bien pour les licenciés du club que pour les personnes qui naviguent en loisirs entre Saint-Sauveur-Le-Haut et le Pont Querra. Nous tenons à rappeler que les propriétaires de terrains jouxtant le Lié doivent entretenir les berges afin d'éviter l'amoncellement d'arbres

## La Ferrière Activ'

Barbara et Andrée, coprésidentes de l'association La Ferrière Activ' souhaitent une bonne reprise d'activité à tous. La saison de La Ferrière Activ' débute avec la randonnée gourmande qui se prépare pour dimanche 13 octobre, au départ de la salle des fêtes de La Ferrière, commune de Plémet. Les personnes souhaitant découvrir la campagne de La Ferrière peuvent déjà s'inscrire. Une bonne soupe de légumes bien chaude vous attend après quelques kilomètres, suivie d'une galette saucisse et à l'arrivée une gourmandise maison préparée par les bénévoles. Ensuite, la fête de la soupe, prévue dimanche 8 décembre, annoncera l'arrivée des fêtes de fin d'année. Les inscriptions sont ouvertes à qui souhaite faire découvrir sa bonne soupe, partager sa passion pour la cuisine et une journée conviviale et chaleureuse.

Inscription, information ou renseignement : 06 45 86 31 30



## Vigilante Basket

### - L'équipe U13 Féminines 1 jouera le championnat Régional

L'équipe U13F-1 a réalisé une bonne préparation pour sa participation au plateau qualificatif au championnat régional. Celui-ci s'est déroulé le samedi 7 septembre à Plessala en présence des équipes de l'AL St Briec, de l'US Yffiniac, de Dinan BS et de Lannion TB. Deux places pour 5 équipes.

Avec 3 victoires pour 1 défaite, les jeunes plémétaises se classent 2ème et obtiennent leur billet pour le championnat régional élite. Les joueuses ont fait preuve d'une grande application, de beaucoup d'envie et de détermination.

Cette qualification est historique pour le club de la Vigilante Plémet et récompense le travail réalisé par les joueuses depuis leur début.

Pour rappel, les joueuses sont championnes départementales U11 en 2023 et U13 en 2024.

Souhaitons leur bonne chance pour cette saison.  
(photo de l'équipe en pièce jointe)

### - Repas du club "Halloween Party #10"

Le club de la Vigilante Basket Plémet organise son traditionnel repas "Halloween Party" le samedi 26 octobre 2024 à la salle des fêtes de Plémet.

Repas à emporter à partir de 18h00 et en salle à partir de 19h00.  
13 euros la carte adulte et 7 euros la carte enfant (moins de 10 ans).  
Cartes en vente auprès des licenciés du club.



## Gym Tonic

Les adhérents de l'association Gym Tonic, présidée par Dany Heu Goarin, ont repris leur entraînement à la salle du Minerai à Plémet. Les séances ouvertes à tout public à partir de 16 ans, et animées par Nicolas Cadic, éducateur sportif diplômé, ont lieu le mardi, de 19h à 20h, concernant la gymnastique tonique, et le vendredi, aux mêmes horaires, pour les cours de step, combinaison de danse et d'aérobic qui consistent à utiliser une marche que l'on monte et redescend. Les inscriptions sont toujours possibles.



## LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Bien-Être s'est installé en 2023 à Plémet, il s'enracine en 2024 !

La Ligue contre le Cancer propose des activités gratuites pour les habitants du Centre Bretagne.

Le Yoga, Source de détente, est proposé depuis l'an dernier et a déjà fait des adeptes.

Nathalie DELRUE, Professeure diplômée et Massothérapeute dispense une douce séance de yoga adaptée tous les jeudis matin de 10h00 à 11h00 à la Mairie de Plémet (salle des associations).

Elle comporte un temps de respiration et de méditation ainsi qu'un moment pour les corps, une pause pour le mental, une écoute de l'émotionnel, des sourires, des rires, des partages et de la complicité bienveillante.

Rien de plus simple pour toutes les activités, il suffit de contacter La Ligue :

**LIEU D'ACTIVITÉS DE LA LIGUE PLEMET**

**La Ligue est présente pour accompagner les malades et leurs proches**

Aides financées par le Comité 22 de la Ligue contre le cancer.

Contactez-nous au  
02 96 94 78 14  
cd22@ligue-cancer.net

Plus d'infos sur  
[www.ligue-cancer.net/cd22](http://www.ligue-cancer.net/cd22)

**L'Atelier Yoga & Les Bulles de Bien-Être**

07 63 52 47 08  
65 lieu-dit Saint Lubin  
22210 Plémet  
[yogabullesbienetre.fr](http://yogabullesbienetre.fr)

# Toujours Belle la Vie

**Pendant l'été, les activités ont continué avec des bénévoles et Leslie, l'animatrice de la Résidence.**

Les activités "jeux de société" ont lieu le mercredi, "chant" le jeudi. TBLV a organisé un loto le 2 août. Les anniversaires du mois ont été fêtés le 29 août. Les autres jours, l'animatrice propose des activités manuelles, des rencontres intergénérationnelles, de la médiation animale et bien d'autres animations. Nos résidents sont très bien occupés. Ces animations leur permettent d'échanger et de discuter entre eux, l'animatrice et les bénévoles.

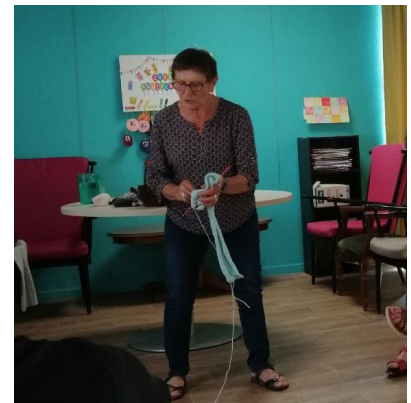
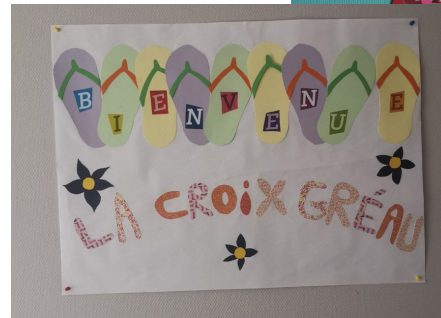
Loto :



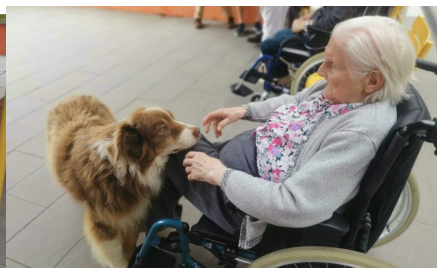
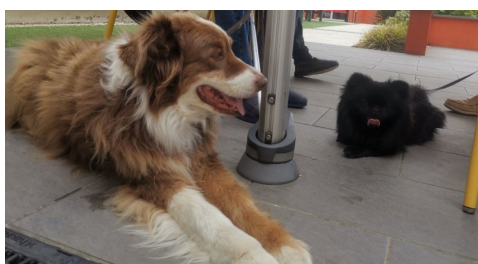
Tableau des anniversaires où la photo de chaque résident est accrochée sous son mois de naissance.



Échange avec le relais des assistantes maternelles :



L'association a invité Armelle Collet pour animer un après-midi en gallo. A travers de contes en gallo, Armelle a ravivé des souvenirs aux résidents autour de divers objets d'autrefois : clé à cidre, tricot avec les aiguilles, lessiveuse... Elle a rappelé l'astuce des nœuds dans le mouchoir qui servaient de pense-bête. Les résidents captivés par ses histoires ont raconté leur expérience : un Bel après-midi de rire.



Une séance de médiation animale

Visite d'Hanouk et P'ti Tonnerre pour leur plus grand bonheur. La plupart des résidents a eu un animal à la maison. Tout en distribuant caresses et friandises, ils échangent leur propre expérience. Cela permet un exercice de mémoire. La médiation animale démontre à chaque séance son importance car elle permet même aux résidents avec pathologies diverses de s'ouvrir vers les autres et de participer à l'animation.

Opération « plat à emporter »  
 Pour proposer toutes ces occupations, l'association a besoin de votre aide : le 23 novembre, elle organise son opération annuelle « plat à emporter » « Blanquette de veau ». Dès aujourd'hui vous pouvez réserver et courant novembre, les cartes seront en vente auprès des bénévoles, de la Résidence et dans des commerces de Plémet.

Si vous avez du temps libre et envie de rejoindre l'équipe de « TOUJOURS BELLE LA VIE »  
 Contactez la co-présidente, Marie- Françoise Le Moulec au 06.77.98.35.73

# Calendrier des fêtes

(sous réserve de modifications)

OCTOBRE	
Vendredi 18	Concours de belote par le Club des Aînés
Samedi 19	Fest Noz du Camp vert
Vendredi 25	Loto par la chorale Vocalizon
Samedi 26	Repas par la Vigilante Basket

NOVEMBRE	
Vendredi 8	Concours de belote par le Club des Aînés ruraux
Dimanche 10	Concert par l'association Notre Dame de la Ferrière
Lundi 11	Repas du CCAS à La Ferrière
Lundi 11	Commémoration
Dimanche 17	Bourse aux jouets par l'AIPE
Samedi 23	Repas par Toujours Belle La Vie

DÉCEMBRE	
Vendredi 6	Téléthon
Dimanche 8	Fête de la soupe par La Ferrière Activ'
Vendredi 20	LOTO PAR AIPE
Dimanche 22	Marché de Noël

## 500 trucs et astuces

Avant de ranger votre matériel de jardinage pour l'hiver, pensez à le nettoyer :

- Retirer la terre des lames et des manches et les laver
- Retirer la rouille avec du papier de verre à grain très fin (pour éviter de rayer la lame).
- Passer le papier de verre sur le manche pour retirer les échardes.
- Appliquer de l'huile de lin ou de colza pour nourrir les outils.

## Dictons

Beaucoup de pluie en octobre, beaucoup de vent en décembre

Or de novembre, plomb de décembre

Décembre aux pieds blancs s'en vient, an de neige est an de bien

## A vos casseroles :

### Risotto à la courge et aux lardons



#### INGRÉDIENTS :

- poivre
- bouillon de légumes
- 1 brinde romarin
- 100 gde lardons
- 1 petite tranche de courge
- 1 oignon rouge
- 1 gousse d'ail
- 150 gde riz arborio
- 10 cl de crème

#### PRÉPARATION :

- 1/ Faites cuire la courge à la vapeur (15-20 mn)
- 2/ Faites revenir dans une casserole, l'oignon et les lardons. Ajoutez le romarin, le riz et l'ail ; remuez et laissez revenir 5 min.
- 3/ Ajoutez une louche de bouillon de légumes. Une fois qu'il a été absorbé, ajoutez de nouveau une autre louche et ainsi de suite jusqu'à ce que le riz soit tendre.
- 4/ Ajoutez la courge en morceaux, puis la crème, et assaisonnez.

(recette « Marmiton »)

## Sudoku

4		5	9					1
			2		4	9	5	
		2		8			3	4
	5		4	2	9	7		
9								3
		4	5	3	7		6	
8	7			5		4		
	4	1	6		8			
5					2	1		6

## Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
  - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
  - Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22
- Le CLIC : Accompagnement des personnes aux démarches de maintien à domicile - Contact : 02 96 66 21 06

## UFC que choisir 02 96 78 12 76

## Assistante sociale

Renseignements et contact au 02.96.28.11.01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

## Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

## Les déchetteries

**Loudéac** : du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h30  
**Plémet** : Lundi - Mercredi - Vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h30 - Samedi de 14h à 17h30 - 06 73 41 94 96  
**La Chèze** : Mardi et Jeudi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h30 - Samedi de 9h à 11h45 - 06 73 41 94 96

## Carte d'identité/Passeport

Prenez rendez-vous en ligne sur notre site [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)

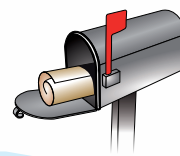


## Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique ● Carte Nationale d'Identité
  - Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
  - CAF ● CPAM ● CICAS
  - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
  - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17
- Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour  
22600 Loudéac - Tél : 02 96 66 48 37

# Mémento - Permanences



## Permanences des élus

**M<sup>me</sup> le Maire** : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoints** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous. Sous réserve de modification.

- Samedi 19 octobre : Patrick RAULT
- Samedi 26 octobre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 2 novembre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 9 novembre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 16 novembre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 23 novembre : Delphine BEUREL
- Samedi 30 novembre : Didier PIGNARD
- Samedi 7 décembre : Romain BOUTRON
- Samedi 14 décembre : Chantal NÉVO
- Samedi 21 décembre : Patrick RAULT
- Samedi 28 décembre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 4 Janvier : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 11 janvier : Elodie BOUTBIEN

## Ouverture Mairies

### PLEMET

3 rue des Etangs - 22210 PLEMET - Tél. : 02 96 25 61 10  
[accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr) - [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)  
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
 Jeudi et Samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIERE - Tél. : 02 96 26 75 59  
 Mardi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

## Enfance

### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)

### Horaires du Multi-accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
 Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

### Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne  
 4/6 bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 60 50  
 Mail : [rpam@loudeac-communaute.bzh](mailto:rpam@loudeac-communaute.bzh)

## Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22